



UNA VOCE

Octobre 2001 Vol. 9 n° 1

- Le congrès de la FAM – qui s’y trouvait?
- Le congrès OCSM/OMOSC à Halifax - les résolutions adoptées
- Le Bulletin de la DSS Canada

Mythes canadiens

(Message du Président)

Il a fait si chaud au Canada cet été que la Chambre des Communes, notre igloo national, a commencé à fondre. Mais ce qui a vraiment retenu l'attention du public a été la controverse autour de la chasse à la baleine en Saskatchewan ou l'utilisation de TimBits pour tuer le caribou. Pour passer à des sujets en rapport plus étroit avec notre industrie : saviez-vous qu'interdire la présence d'entrepreneurs musicaux dans les sections canadiennes aurait des incidences sur le statut fiscal au Canada? C'est bien ce que se sont faits dire les délégués au congrès de la FAM en juin dernier.

L'émission de télévision *This Hour has 22 Minutes* à Radio-Canada présente une capsule nommée « Talking To Americans » dont le principe est le suivant : un des acteurs de l'équipe se rend dans diverses villes américaines – Chicago, Atlanta, Milwaukee et Washington (destination particulièrement prisée) – et, se présentant comme un journaliste, pose des questions ou sollicite des commentaires sur des sujets canadiens. Cela nous a valu d'être félicités pour avoir récemment baptisé le premier bateau de la marine canadienne. Et ceci, malgré que nous ayons possédé la troisième force navale en importance à la fin de la seconde guerre mondiale. Plus j'assiste à des congrès de la FAM, plus j'ai l'occasion d'y constater le phénomène présenté par « Talking To Americans ».

Ce phénomène soulève deux questions : pourquoi donc quelques délégués canadiens se comportent-ils ainsi et pourquoi les Américains les laissent-ils faire? Je crois qu'au Canada, le statu quo protectionniste est en trop bonne santé, situation attribuable sans doute au voisinage de la souris avec l'éléphant. Il y a en qui croient sincèrement ne pas avoir ces problèmes dans leur section, ce qui n'exclut pas

l'apparition de ces problèmes dans l'avenir ou dans une autre section canadienne. Parce que la FAM n'est pas certifiée au Canada, quelques délégués canadiens évoquent les règles de la FAM quand ça leur convient et en font fi dans les autres cas. Quant aux délégués américains, il est compréhensible qu'ils ignorent certaines choses du Canada, mais je crois surtout qu'ils ne veulent pas donner l'impression de se mêler des affaires canadiennes. Le Canada a la réputation justifiée d'être une nation de gardiens de la paix et de médiateurs – pensons au prix Nobel de la paix que le futur premier ministre Pearson a reçu en 1957 pour avoir fondé le premier organisme moderne de maintien de la paix. Qui pourrait croire qu'un Canadien puisse masquer sa pensée ou induire volontairement en erreur, sur la scène internationale? Les Terre-Neuviens étant l'exception à la règle – et je peux me permettre d'écrire ça, ayant été seul du continent dans une équipe de chemin de fer avec 30 Newfies!

Un premier pas vers l'amélioration de la situation consisterait à insister sur la présence de conseillers juridiques canadiens de la FAM offrant de l'aide sur place, au Congrès. L'OMOSC a adopté une résolution unanime à sa Conférence 2001 pour demander une assistance juridique canadienne au Congrès de la FAM. Nous espérons sincèrement que la Fédération appuiera cette résolution.

Il y a certainement des règlements de la FAM qui ont des raisons valides d'exclure le Canada. Il en existe peut-être même qui devraient être modifiés de façon à exclure le Canada, mais l'exclusion des entrepreneurs musicaux n'est pas de ceux-là. Donc, méfiez-vous du baratin canadien. Autrement, chers frères et sœurs, comme Orwell le dit si bien : « Tous les animaux sont égaux mais certains sont plus égaux que d'autres. »

Rob McCosh, Président OCSM/OMOSC

L'Orchestre Métropolitain du Grand Montréal est le 20^e membre de l'OCSM/OMOSC. Nous avons accueilli la déléguée Cathy Martin qui représentait les 56 membres de l'orchestre à la Conférence 2001, tenue à Halifax. L'Orchestre Métropolitain est le premier orchestre depuis dix ans à se joindre à l'OCSM/OMOSC.

La Conférence canadienne et le 94^e Congrès de la FAM

Nous avons maintenant tous appris que Tom Lee a délogé le président Steve Young au Congrès de la FAM à Las Vegas en juin dernier et que Florence Nelson, ancienne directrice de la Division des services symphoniques, est la première femme à avoir été élue membre du Comité de direction international. Edie Stacey, première vice-présidente de l'OCSM/OMOSC, était présente et a pris quelques notes.

Avant le 94^e congrès, Rob McCosh et moi-même avons assisté à la Conférence canadienne qui avait aussi lieu à Las Vegas où Eddy Bayens a présidé deux jours bien remplis de réunions. Puisque les États-Unis nous ont réservé un accueil très chaleureux (il fait très chaud au Nevada), plusieurs des présentations ont été faites par nos cousins américains. Le sujet des médias électroniques a accaparé le plancher, tant au Congrès qu'à la Conférence canadienne.

Carol Sato, superviseur de la Division des services des médias électroniques au Bureau de Los Angeles, a rapporté le succès extraordinaire de la récupération de 2,5 à 3 M\$ en redevances de sessions sans convention ainsi que de l'utilisation non autorisée de musique à la télévision, à la radio et au cinéma. Les quinze personnes de son équipe passent plusieurs heures par jour à vérifier des enregistrements diffusés pendant des heures de grande écoute. Elles identifient les œuvres jouées par des membres de la FAM et poursuivent les réalisateurs qui utilisent ces enregistrements illégalement. **Enex Steele** travaille aussi à L.A. en tant qu'administrateur du Phonograph Record Manufacturers Special Payments Fund. C'est sa signature qui apparaît sur le chèque-mystère que vous recevez au mois d'août. Il nous a informés de la présence de 250 000 \$ non-réclamés dans le fonds canadien. Si vous n'avez pas reçu de chèque du PRMSPF depuis quelques années, c'est peut-être qu'Enex n'a pas votre adresse actuelle. Communiquez avec lui à <info@prmspf.org>. Toujours dans le domaine des enregistrements, le conseiller juridique de la FAM, **George Cohen**, poursuit sans relâche l'industrie du disque pour obtenir un pourcentage de l'entente avec Napster. Ce ne sont pas seulement les compagnies de disques qui ont souffert de ces actes de piraterie, les artistes et les créateurs aussi.

John Patrick, président de l'Union des musiciens britanniques (30 000 membres), a souligné la similarité entre les problèmes auxquels sont confrontés les orchestres britanniques et canadiens, notamment le fait de devoir avoir recours aux subventions de stabilisation pour résoudre les déficits ainsi que la tendance qu'ont les directions d'orchestres au Royaume-Uni à vouloir contourner les conventions collectives en tentant d'engager les musiciens au service.

John Morton, président de la Fédération Internationale des Musiciens (FIM), rapportait que la FIM et la FAM résisteront à la tentation d'exporter le système de location d'œuvres où le réalisateur finit par jouir d'un contrôle total sur l'œuvre du créateur. En 1990, l'Organisation

mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a jugé que l'interprétation était une création intellectuelle.

Eddy Bayens a rapporté que Sheila Copps a récemment annoncé une subvention supplémentaire de 500 M\$ dans le domaine de la culture. Radio-Canada recevait dernièrement une allocation unique de 60 M\$. Copps appuie la présence de la culture canadienne sur l'Internet d'un montant de 108 M\$. Personne ne sait quelle portion de cet argent aboutira vraiment dans les poches des artistes. (*Note de l'éditeur* : Depuis le congrès, la nouvelle présidente de Radio-Canada, Carole Taylor, de Vancouver, a annoncé clairement que les concerts symphoniques, l'opéra et le ballet sont des priorités importantes dans sa liste de nouvelles productions. Dans une entrevue avec le *Globe and Mail*, M^{me} Taylor expliquait qu'elle est une adepte convaincue de programmation culturelle et notait que la production de symphonies complètes, d'opéras et de danses représente un exemple classique du retour aux sources qu'amorce Radio-Canada. « Ce n'est pas ça qui fait rentrer le plus d'argent, diffuser des ballets entiers. Mais c'est ce qu'il faut faire », dit-elle.

À la Conférence canadienne, l'OMOSC a proposé deux résolutions qui ont été acceptées. La première concernait l'utilisation par le Ballet Royal de Winnipeg de musique enregistrée, la seconde tentait de convaincre les sections d'établir des ententes avec des ensembles reconnus qui travaillent actuellement sans convention collective. À la conférence de l'OMOSC, nous avons appris que le BRW a signé une nouvelle entente avec la FAM qui prévoit l'engagement de 14 musiciens pour toute présentation, avec quelques exceptions. Fini, les cassettes!

Le 94^e congrès de la FAM a été un miracle d'efficacité. En trois courtes journées, un nombre incroyable de règlements a été approuvé. Le soir, des officiers et des représentants faisaient un appel direct auprès de divers comités de la FAM pour qu'ils adoptent ou modifient une recommandation ou encore qu'ils s'y opposent. Rencontrer et parler avec nos contreparties américaines de l'ICSOM, ROPA et RMA s'est avéré inestimable. Le courrier électronique est un excellent moyen de communication, mais rien ne bat le partage de connaissances, d'information et d'expériences face à face.

Edith Stacey, 1^{ère} vice-présidente OCSM/OMOSC

RAPPORT DE TRAVAIL

Vous trouverez le rapport sur la Conférence 2001 de l'OMOSC ainsi que des rapports des autres conférences de musiciens dans le numéro d'octobre du *International Musician*. Ils vous donneront un aperçu de ces conférences. Vous trouverez ci-dessous les résolutions et les motions adoptées par les délégués à la Conférence de l'OMOSC, accompagnées de courtes explications.

Résolution n° 1

(soumise par le Comité des médias électroniques)

Attendu que les musiciens de l'OMOSC constatent avec satisfaction que les ententes de la FAM couvrant la création

d'enregistrements phonographiques pour les orchestres symphoniques, notamment (et précisément) les disques compacts, sont appliquées avec succès et de façon répandue; et

Attendu que les musiciens de l'OMOSC considèrent le système actuel de paiements initiaux comme la façon la plus équitable et la plus efficace de rétribuer les musiciens symphoniques pour l'utilisation de leurs produits enregistrés pour la création d'enregistrements; et

Attendu que les musiciens de l'OMOSC croient qu'un système de frais applicable à tous les orchestres de la FAM des deux côtés de la frontière est essentiel à la prévention d'une concurrence de prix entre les orchestres de la FAM; qu'il soit

Résolu que l'OMOSC encourage la FAM à défendre vigoureusement les principes susmentionnés (incluant les paiements initiaux) dans le cadre de toutes les négociations à venir en matière de création d'enregistrements (notamment de disques compacts et de produits téléchargeables sur Internet);

Résolu que l'OMOSC fasse savoir à la FAM qu'elle s'attend à ce que des représentants du Bureau canadien et de l'OMOSC participent à toute négociation de cet ordre.

Adoptée à l'unanimité

Les administrations des orchestres et les signataires de disques ont fait des pressions pour que les musiciens symphoniques deviennent des artistes bénéficiaires de redevances. Bien qu'on vise parfois à faire un profit avec un enregistrement, le but est rarement atteint. Nous ne poursuivons pas le but d'offrir un produit à bas prix sur Internet. Les musiciens doivent être rémunérés de façon équitable pour le travail déjà accompli, sans se faire refiler un concept de partage de profit qui ne se produira probablement jamais.

Résolution n° 2

Attendu que l'OCSM/OMOSC aimerait avoir l'occasion de rencontrer ses contreparties symphoniques des États-Unis et d'ailleurs, pour un échange d'informations; qu'il soit

Résolu que l'OCSM/OMOSC participe à la seconde Unity Conference, prévue pour août 2002, à Ottawa; qu'il soit

Résolu que l'OCSM/OMOSC planifie la tenue de sa propre conférence annuelle en concomitance avec la Unity Conference.

Adoptée

Plusieurs d'entre vous se souviennent que l'OMOSC a participé à la première Unity Conference en 1998, avec l'ICSOM (International Conference of Symphony and Opera Musicians), la ROPA (Regional Orchestra Players Association), la RMA (Recording Musicians Association) et la TMA (Theatre Musicians Association). Il a été proposé que la prochaine Unity Conference ne s'adresse qu'aux musiciens symphoniques (sans la RMA et la TMA) ainsi qu'à des invités de diverses communautés orchestrales de partout au monde.

Résolution n° 3

Résolu que la firme Grant Thornton de Winnipeg soit désignée par l'OCSM/OMOSC pour faire la vérification des livres pour l'exercice budgétaire 2001 - 2002.

Adoptée

Résolution n° 4

(soumise par le Comité des règlements)

Attendu que les Règlements actuels de l'OCSM/OMOSC éliminent une étape importante manifestement nécessaire avant qu'un orchestre membre puisse soumettre un avis de retrait de la Corporation; qu'il soit

Résolu que l'article 5-2 des Règlements de l'OCSM/OMOSC soit amendé en y insérant le texte suivant à la fin de ce paragraphe:

c) un vote de retrait par les membres de l'orchestre selon les Règlements de l'Association des joueurs (ou, en l'absence de tels règlements, selon les Règlements de la section) pendant une réunion dûment constituée des musiciens.

Adoptée

Il s'agit d'une lacune dans les Règlements de l'OMOSC. Les conditions permettant le retrait d'un orchestre membre sont maintenant au nombre de trois. Le paragraphe 2c tel qu'il apparaît ci-haut n'élimine pas les conditions précédentes; elle prend plutôt en considération qu'elle est précédée du texte suivant: « Un tel retrait est admis aux conditions suivantes : a)...b)...c) ». Ce débat a été soulevé à la suite de la modification à la procédure d'acceptation d'un nouvel orchestre faisant l'objet de la résolution n° 7.

Résolution n° 5

(soumise par le délégué Simon Jacobs)

Attendu que l'OCSM/OMOSC a précisé, à son assemblée générale annuelle de 2000, les moyens permettant de déterminer quels postes supplémentaires au sein d'un orchestre rendraient admissibles à l'affiliation professionnelle et

Attendu que l'admissibilité telle qu'elle est décrite dans les Règlements actuels de l'OCSM/OMOSC est trop vaste et entre en conflit avec l'expression de la volonté de la Conférence; qu'il soit

Résolu que la première phrase de l'article 5-2 des Règlements soit modifiée en remplaçant les mots "les musiciens jouant dans" par « les membres réguliers – plus les musiciens surnuméraires que les membres de l'orchestre ou les agents délégués choisiront d'intégrer – de » .

Rejetée

Cette résolution n'a pas obtenu la majorité des deux-tiers nécessaire à tout changement au règlement. Cependant, l'essence de la résolution reflète effectivement les pratiques courantes dans la plupart de nos orchestres. Plusieurs joueurs surnuméraires souhaitent se joindre à l'OMOSC à cause du programme d'assurance ou pour quelque autre raison.

Actuellement, il n'est pas clairement décrit qui d'autre est admissible, à part les musiciens permanents.

Résolution n° 6

(soumise par le Comité de direction)

Attendu que les délégués de la Convention de la FAM et la Conférence canadienne ont besoin d'un conseiller juridique canadien sur place pour leur prêter assistance au cours des discussions et décisions sur divers points soulevés au Congrès ou à la Conférence canadienne; et Attendu que le conseiller juridique du Bureau canadien de la FAM n'assiste, en principe, ni au congrès de la FAM ni à la Conférence canadienne, les années de congrès; qu'il soit

Résolu que l'OCSM/OMOSC demande à la FAM de payer, en principe, les frais applicables à la participation du conseiller juridique du Bureau canadien de la FAM au Congrès de la FAM et à la Conférence canadienne.

Adoptée

Voir le message du président pour l'explication de cette résolution.

Résolution n° 7

conformément à sa modification

Résolu que, dans l'article 11, paragraphe 2, la formulation « deux tiers des délégués présents à l'assemblée générale annuelle » soit remplacée par « vote majoritaire du comité de direction de l'OCSM/OMOSC à la suite d'une consultation auprès des représentants des orchestres membres de l'OCSM/OMOSC. »

Adoptée

Le fait d'attendre la Conférence annuelle pour approuver l'admission d'un nouvel orchestre présente l'inconvénient que la section de cet orchestre a déjà dû payer la participation d'un délégué à la Conférence, évidemment en tant qu'observateur. Les critères d'admission à l'OMOSC sont stricts et aucun orchestre ne serait invité à la Conférence si son admission n'était pas assurée. Cette résolution permet au Comité de direction de l'OMOSC d'approuver une demande, assurant ainsi au nouvel orchestre un siège à l'ouverture de la Conférence annuelle. L'article 11, paragraphe 2 des Règlements se lit maintenant comme suit : « Un orchestre devient membre de l'OCSM/OMOSC sur approbation par vote majoritaire du comité de direction de l'OCSM/OMOSC après consultation des représentants des orchestres membres de l'OCSM/OMOSC; après quoi, le délégué du nouvel orchestre membre a le droit de siéger. »

**Propositions adoptées à l'unanimité
par la Conférence 2001 de l'OCSM/OMOSC**

Proposé que la Conférence 2001 de l'OCSM/OMOSC manifeste sa reconnaissance envers David Otto pour son travail au sein de l'OCSM/OMOSC pendant de nombreuses années, notamment pour sa contribution en tant qu'opérateur de la banque de données.

L'engagement de David Otto au sein de l'OMOSC a commencé à la fin des années 70 pour se terminer à la Conférence 2000 quand il a donné son dernier rapport à titre d'opérateur de la banque de données. Nous lui devons des remerciements chaleureux pour avoir mis sur pied et entretenu la banque de données d'évaluation des chefs d'orchestre et pour son dévouement à la musique symphonique et aux musiciens d'orchestre. Il chante toujours dans une chorale à Edmonton et nous espérons qu'il chantera encore longtemps.

Proposé que la Conférence 2001 de l'OCSM/OMOSC reconnaisse le rôle énorme qu'a joué Florence Nelson en conseillant et en formant la collectivité des orchestres de l'OCSM/OMOSC et lui souhaite le meilleur des succès dans son nouveau rôle comme secrétaire-trésorière de la Fédération américaine des musiciens des États-Unis et du Canada. Nous sommes persuadés que sa combinaison unique de talent, d'intégrité, d'empathie et de persévérance la mènera tout naturellement à ce succès.

Félicitations à Florence Nelson! Grand merci pour le travail que tu as accompli au nom des musiciens de toute l'Amérique du Nord comme directrice de la Division des services symphoniques de la FAM. Nous offrons aussi nos meilleurs vœux de succès à Janice Galassi, nouvelle directrice de la Division des services symphoniques à New York.

OCSM/OMOSC 2001 - 2002

DÉLÉGUÉS

Calgary Philharmonic – Mark Johnson
COC Orchestra – Colleen Cook
Edmonton Symphony – Andrew Bacon
Kitchener-Waterloo Symphony – Nancy Wharton
NAC Orchestra – David Thies-Thompson
National Ballet Orchestra – Shelley Brown
Hamilton Philharmonic – Ken MacDonald
Orchestra London – Karen Kjeldson
Orch. s. de Montréal – Vivian Lee
Orch. s. de Québec – Simon Jacobs
Orch. Métropolitain – Cathy Martin
Regina Symphony – Gary Borton
Saskatoon Symphony – Don Schmidt
Symphony Nova Scotia – Shimon Walt
Thunder Bay Symphony – Jeff Gibson
Toronto Symphony – Susan Lipchak
Vancouver Symphony – Ron Milne
Victoria Symphony – Bob Fraser
Windsor Symphony – James Ormston
Winnipeg Symphony – Arlene Dahl

EXECUTIVE

Président – Rob McCosh (Calgary)
1^{er} vice-président – Edie Stacey (Edmonton)
2^e vice-président – Steve Mosher (National Ballet)
Secrétaire – Francine Schutzman (NACO)
Trésorier – Elaine Thompson (Canadian Opera Company)